

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt et le dix juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Robert . MENARD , Maire .

Présents : M. MENARD, Maire. Mme PISSARRO, M. D'ABBADIE, Mme FREY, M. MOULIN, M. HERAIL, Mme RUL, M. ZENON, Mme PELAEZ, M. MARTINEZ, M. ANGELI, Adjoint(s).

M. FORT, M. GALTIER, Mme AGUGLIARO, M. FABRE-LUCE, M. AYCART, M. VALETTE, M. ABID, Mme MENARD, Mme BERTRAND, M. ANDRIEU, Mme LAFARE, M. SPINA, Mme NAVARRO, Mme AZAIS, M. ALAMI, M. YILDIRIM, M. SAEZ, Mme SAYSSET, Mme GOMEZ, Mme PECH, Mme RAINI, Mme JENE, M. BONAMY, Mme VIDAL, Mme VIDAL-LAUR, M. HUC, M. COSSANGE, M. ANTOINE, Conseillers Municipaux.

Absent(s) excusé(s), représenté(s) par mandat : Mme FIRMIN, Adjoint.Mme DE SAINT PIERRE, M. SARKIS, Mme BESSE, Mme JAOLU, Mme FUCHS, Mme GOULLIART, Mme ADTAKAN, M. ALZINGRE, M. RESPLANDY, Conseillers Municipaux.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire : Aurélie JENE

- APPEL

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

1 - Elections sénatoriales : élection des délégués et suppléants du Conseil Municipal

TRAVAUX INFRASTRUCTURE

2 - Convention de servitude Ville/BRL - Traverse de Colombiers - Déplacement ouvrage BRL

PERSONNEL

3 - Création d'un poste - Adulte Relais

CULTURE

4 - Billetterie Spectacle Gruss aux Arènes de Béziers les 14, 15 et 16 août 2020. Convention Ville de Béziers / Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE de BEZIERS
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

OBJET : 1 - ADMINISTRATION GENERALE - Elections sénatoriales : élection des délégués et suppléants du Conseil Municipal

Mesdames, Messieurs,

Le conseil municipal est convoqué le 10 juillet 2020 pour procéder à l'élection de ses délégués titulaires et suppléants en vue de l'élection des sénateurs qui aura lieu le 27 septembre 2020.

Avant l'ouverture du scrutin, je vous informe des remplaçants des députés, sénateurs, conseillers régionaux et conseillers départementaux, membres du conseil municipal.

Sont ainsi désignés :

- pour le remplacement de Mme Emmanuelle MENARD, député : Mme Delphine HAUDRECHY
- pour le remplacement de M. Nicolas COSSANGE, conseiller régional : M. Aimé COUQUET

Le bureau électoral comprend le Maire, Président, les deux membres du conseil les plus âgés présents à l'ouverture, M. Emile FORT et M. Michel MOULIN, et les deux membres présents les plus jeunes, M. Jérémie VIDAL et Oscar BONAMY

3 listes de candidats ont été déposées :

- liste CHOISIR BEZIERS
- liste A GAUCHE BEZIERS
- liste BEZIERS EN COMMUN

Opérations de vote : au scrutin secret

Votants : 49

Bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 48

1) Nombre de suffrages recueillis par chaque liste :

- liste :CHOISIR BEZIERS : 44 voix
- liste : A GAUCHE BEZIERS : 2 voix
- liste : BEZIERS EN COMMUN : 2 voix

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE de BEZIERS
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

2) Attribution des sièges par liste :

- liste CHOISIR BEZIERS : 54 Titulaires, 22 Suppléants
- liste A GAUCHE BEZIERS : 2 Titulaires, 1 Suppléant
- liste BEZIERS EN COMMUN : 2 Titulaires, 1 Suppléant

La proclamation des élus délégué supplémentaires et suppléants est définie selon l'annexe 1 ci-jointe (Tableau des délégués).

Le Conseil adopte à l'unanimité

OBJET : 2 - TRAVAUX INFRASTRUCTURE - Convention de servitude Ville/BRL - Traverse de Colombiers - Déplacement ouvrage BRL

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la Traverse de Colombiers, une borne située sur le domaine communal doit être déplacée. BRL demande qu'une convention de servitude soit établie avec la Ville afin de délimiter l'emprise destinée à l'enfouissement de canalisations d'eau appartenant à BRL.

Conformément à l'article 5, en contrepartie des droits qui lui sont concédés, B.R.L. s'engage à verser à la Ville, lors de l'établissement de l'acte notarié, à titre de compensation forfaitaire et définitive, une indemnité de 10 €.

Cette convention prend effet à compter de sa signature par les parties.

Après examen, il vous est demandé :

- d'approuver ladite convention,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'élu délégué à la signer ainsi que tous les documents nécessaires à son application.

Le Conseil adopte à l'unanimité

OBJET : 3 - PERSONNEL - Création d'un poste - Adulte Relais

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du dispositif adultes-relais, la Ville de Béziers, en concertation avec la Préfecture de l'Hérault, souhaite formuler une demande de conventionnement pour l'obtention d'un poste d'animateur-médiateur sportif et scolaire qui réalisera également des actions d'accompagnement et de soutien scolaire.

L'animateur aura pour mission d'encadrer des activités de découverte, de développement et de maintien des capacités physiques dans une dynamique de groupe. Cette sensibilisation de personnes habituellement éloignées des pratiques sportives (jeunes, personnes âgées, personnes handicapées, ...) permettra de recréer du lien social en particulier pour les personnes isolées.

Cet emploi sera pourvu dans le respect du dispositif adultes-relais tel que défini par l'État et sera occupé par un contractuel recruté dans le cadre de CDD de 3 ans.

Après examen, il vous est demandé :

- d'autoriser la création d'un emploi adulte-relais,
- d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur cet emploi,
- d'autoriser M. le Maire ou l'élu délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération, notamment la convention adultes-relais avec la Préfecture.

Le Conseil adopte à l'unanimité

OBJET : 4 - CULTURE - Billetterie Spectacle Gruss aux Arènes de Béziers les 14, 15 et 16 août 2020. Convention Ville de Béziers / Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du festival « Le Sud est à Béziers », la Ville de Béziers propose un spectacle équestre gratuit de la Compagnie Alexis Gruss aux Arènes les 14, 15 et 16 août 2020 à 22h.

En raison des mesures gouvernementales liées à l'épidémie de COVID-19, le nombre de spectateurs sera limité à 5000 par soir et les réservations seront obligatoires.

Il est ainsi proposé de mettre en place une billetterie dans les points d'information du centre-ville de Béziers et de Fonsérans de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée. En effet, ce dispositif permet d'apporter une grande souplesse au public, les points d'information touristiques étant ouverts 7 jours sur 7 en saison estivale.

Une convention est établie entre la Ville de Béziers et l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée afin de définir les modalités de ce partenariat.

Après examen, il vous est proposé :

- de valider le principe de partenariat ci-dessus défini avec l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée,
- de valider la convention de partenariat pour la billetterie entre la Ville de Béziers et l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et à effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité